



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
14 décembre 2009

Français  
Original : Anglais

**Onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**  
Bali (Indonésie), 24-26 février 2010  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Nouvelles questions de politique générale : l'environnement  
dans le système multilatéral**

**Note d'information pour les consultations ministérielles**

**Document d'analyse présenté par le Directeur exécutif**

**L'économie verte**

*Sommaire*

La présente analyse a pour but d'informer brièvement les ministres au sujet du thème II des consultations qui auront lieu durant la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement : « L'environnement dans le système multilatéral : l'économie verte ». Cette analyse devrait stimuler les débats lors des consultations ministérielles.

\* UNEP/GCSS.XI/1.

## Introduction

1. Le thème des consultations ministérielles qui se tiendront durant la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est « L'environnement dans le système multilatéral ». Ce thème général recouvre trois questions importantes inscrites au programme d'action international pour l'environnement. La deuxième de ces questions est « l'économie verte ». Les débats s'inspireront des consultations ministérielles qui ont eu lieu à la vingt-cinquième session du Conseil/Forum, telles qu'elles ont été consignées dans le résumé établi par le Président<sup>1</sup>.
2. Les débats donneront aux ministres de l'environnement l'occasion :
  - a) De se tenir au courant de l'état de la question de l'économie verte dans les grandes réunions internationales définissant les politiques, et de l'initiative, dirigée par le PNUE, concernant l'économie verte;
  - b) D'examiner ensemble la notion d'économie verte et la façon dont elle est appliquée au niveau du pays;
  - c) De s'appuyer sur les politiques et les procédures existantes pour encourager l'adoption de modes de consommation et de production écologiquement rationnels et donc une économie verte;
  - d) D'examiner la contribution du PNUE à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012, s'agissant plus précisément de l'économie verte dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

## I. L'économie verte : aperçu et définition

3. Les deux dernières années ont vu de multiples crises éclater dans le monde : crises de l'alimentation, des combustibles, de l'eau et de la finance. L'instabilité des cours des produits énergétiques et des marchandises sur les marchés, des pénuries mondiales de produits alimentaires et une pénurie d'eau ont, tout récemment, été supplantés dans l'opinion par une crise financière et économique ayant entraîné une récession, dont les effets continuent à se faire sentir dans la plupart des régions du monde. Le changement climatique complique encore la situation; ce phénomène exacerbe l'impact de chaque crise mondiale. Les effets s'en font sentir dans le monde entier et ont des conséquences précises pour la réalisation du développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement. S'il est manifeste que les gouvernements et la communauté internationale se trouvent aux prises avec de nombreux problèmes graves, la situation présente aussi d'authentiques perspectives de sortir enfin de l'inaction.
4. Notre modèle économique actuel a manifestement amélioré le bien-être de nombreuses sociétés au fil des ans, mais son fonctionnement a également entraîné des « externalités » négatives appréciables sous forme de risques environnementaux mondiaux (le changement climatique par exemple) ou de pénuries écologiques prononcées (pénurie d'eau par exemple). De plus, le modèle ne tient pas compte de ces importantes externalités dans les comptes nationaux, qui privilégient le produit intérieur brut (PIB), conservé comme principal indicateur macroéconomique du progrès. Pour ces raisons et pour d'autres encore, l'activité économique consomme actuellement plus de biomasse que la Terre n'en produit (en d'autres termes, l'empreinte écologique dépasse les ressources de la planète). Cette activité économique épuise également le capital naturel, dont les services écosystémiques qu'il fournit sont un élément essentiel du bien-être des pauvres, et risque ainsi de perpétuer et d'exacerber la pauvreté et les disparités de revenus. Ces risques économiques, sociaux et environnementaux représentent de graves menaces pour la génération présente et les générations futures. Le modèle économique prédominant peut ainsi être désigné sous le nom d'« économie brune ».

---

<sup>1</sup> A/64/25, annexe II, reproduit dans le document UNEP/GCSS.XI/INF/9. Le résumé établi par le Président reflète les débats qui ont eu lieu entre les ministres et les autres chefs de délégation qui ont participé à la vingt-cinquième session du Conseil/Forum. Ce résumé reflète les idées présentées et examinées, plutôt qu'un consensus sur tous les points soulevés par les participants.

5. Pour le PNUE, une « économie verte » peut au contraire se définir comme un système d'activités économiques liées à la production, la répartition et la consommation de biens et de services qui entraînent une amélioration du bien-être de l'humanité à long terme sans exposer les générations futures à de graves risques environnementaux ou à des pénuries écologiques sérieuses.

6. L'économie verte implique le découplage de l'utilisation des ressources et des impacts sur l'environnement résultant de la croissance économique. Ce découplage se caractérise par une augmentation substantielle des investissements dans les secteurs verts soutenus par une réforme des politiques suivies. Ces investissements, tant publics que privés, offrent le moyen d'une restructuration des entreprises, des infrastructures et des institutions et permettent l'adoption de modes de consommation et de production viables à terme. Cette restructuration augmentera la part des secteurs verts dans l'économie, entraînera la création d'emplois verts décents, réduira l'intensité énergétique et matérielle des procédés de production, diminuera la production de déchets et la pollution et devrait amener une réduction appréciable des émissions de gaz à effet de serre.

7. S'il est certes nécessaire de mesurer la progression vers une économie verte, étant donné que tous les pays ne sont pas pareillement dotés de ressources naturelles, humaines et économiques, il ne serait pas indiqué de chercher à élaborer des indicateurs généraux de l'économie verte applicables à tous les pays. Au contraire, il conviendrait de réfléchir à la transition à une économie verte, en reconnaissant que les pays suivront des trajectoires diversifiées pour atteindre cet objectif et qu'une économie verte dans un pays donné peut très bien ne pas ressembler du tout à l'économie verte dans un autre pays.

8. Quelle que soit la trajectoire choisie par un pays pour introduire l'économie verte, cette évolution peut comporter de multiples avantages. Elle peut par exemple aider à répondre aux préoccupations de sécurité alimentaire, énergétique et hydrique. Plus généralement, une telle transformation devrait concourir à la réalisation du développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement. Le passage à l'économie verte offre également la possibilité de réexaminer les structures de gouvernance nationales et mondiales et d'étudier ces structures pour voir si elles permettent à la communauté internationale de répondre au mieux aux problèmes d'environnement et de développement présents et futurs et de tirer le meilleur parti possible des possibilités nouvelles.

## A. L'économie verte et le changement climatique

9. L'avènement progressif d'une économie verte aidera également à résoudre les problèmes posés par le changement climatique. L'Agence internationale de l'énergie estime que, si les structures actuelles de la consommation d'énergie demeurent inchangées, les émissions de dioxyde de carbone augmenteraient de 130 % d'ici à 2050<sup>2</sup>. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une augmentation de cette ampleur des émissions de dioxyde de carbone pourrait entraîner une augmentation moyenne de température, dans le monde, de 6° C, ce qui risquerait de produire un changement irréversible de l'environnement<sup>3</sup>. S'ils n'étaient pas corrigés, ces niveaux d'émission entraîneraient des pertes économiques équivalant à 5 à 10 % du PIB par an. Mais pour les pays pauvres les estimations sont beaucoup plus sombres encore, avec des pertes annuelles dépassant 10 % du PIB étant donné leur vulnérabilité au changement climatique<sup>4</sup>. L'atténuation de ces risques et l'adaptation au changement climatique sont donc d'une importance incalculable.

10. L'investissement dans une économie à faibles émissions de carbone et utilisant efficacement les ressources serait un moyen spécifique pour faire face à cette difficulté. Plusieurs pays s'orientent déjà dans ce sens grâce à leur programme de relance économique (voir chapitre IV plus bas). De plus, c'est en 2008 que pour la première fois les investissements consacrés à la production d'électricité au moyen

<sup>2</sup> Agence Internationale de l'énergie : « Perspectives des technologies de l'énergie 2008: scénarios et stratégies jusqu'en 2050 » (2008), résumé, p. 1 (<http://www.iea.org/techno/etp/index.asp>).

<sup>3</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Quatrième rapport d'évaluation du GIEC sur les changements climatiques (2007) : rapport de synthèse, résumé pour les décideurs », tableau SPM.6.

<sup>4</sup> Stern, N., *The Economics of Climate Change: The Stern Review*, (Cambridge University Press, 2007), résumé, p. ix.

des sources d'énergie renouvelables, soit 140 milliards de dollars, ont dépassé les investissements consacrés à la production de l'électricité à partir de combustibles fossiles, soit 110 milliards de dollars<sup>5</sup>.

11. Ces actions et ces tendances sont encourageantes, mais, à l'évidence, beaucoup reste encore à faire. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a constaté que les émissions de gaz à effet de serre devaient être réduites de 50 à 85 % en 2050 si l'on voulait limiter à l'intervalle 2° C - 2,4° C la hausse moyenne des températures dans le monde<sup>6</sup>. L'Agence internationale de l'énergie estime que pour parvenir à une réduction de 50 % des émissions de dioxyde de carbone en 2050, il faudrait réaliser, avant cette date, un investissement cumulé de 45 000 milliards de dollars<sup>7</sup>. Cela représente un investissement moyen annuel d'un peu plus de 1 000 milliards de dollars. Pour demeurer compatible avec le passage à une économie verte, la moitié environ de ces investissements consisterait à remplacer les technologies traditionnelles par des écotecnologies faiblement émettrices de carbone. De plus, les investissements projetés dans le secteur des énergies renouvelables, à eux seuls, se traduiraient par la création d'au moins 20 millions d'emplois supplémentaires dans ce secteur, ce qui en ferait, s'agissant de l'emploi, un secteur beaucoup plus important que le secteur actuel des énergies fossiles<sup>8</sup>.

12. L'investissement dans un effort d'adaptation et dans une atténuation du changement climatique reposant sur les écosystèmes constitue une autre solution relevant de l'économie verte. En effet, les émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts représentent près de 20 % des émissions totales actuelles. Augmenter les investissements consacrés à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts ou à la gestion écologiquement rationnelle des forêts et à l'amélioration du couvert forestier – effort connu sous le nom de « REDD-plus » – est un moyen économique de réduire rapidement la croissance des émissions. De plus, il est désormais largement reconnu que des écosystèmes en bon état, qu'il s'agisse des récifs coralliens, des terres humides, des mangroves ou des terres fertiles, sont un moyen essentiel d'adaptation réussie au changement climatique. La gestion et la préservation de ces écosystèmes constituent un volant régulateur et une politique d'assurance contre les événements météorologiques extrêmes ou un changement rapide du climat.

## **B. L'économie verte et les modes durables de consommation et de production**

13. La gestation d'une économie verte est étroitement liée à ce qui est fait pour promouvoir des modes viables à terme de consommation et de production. Stimuler les investissements dans les procédés de production durables est un moyen d'augmenter les gains nets de bien-être découlant des activités économiques, en faisant plus et mieux avec moins. Des pratiques de production viables à terme sont un moyen de réduire l'utilisation des ressources et leur épuisement progressif, et aussi de réduire la pollution. De même, en stimulant la demande de produits écologiquement rationnels par la promotion de modes de consommation durables est un moyen de créer de nouveaux marchés pour les entreprises qui adoptent des pratiques de production écologiquement rationnelles, ce qui se traduit par une augmentation des recettes et la création de nouveaux emplois. Par exemple, l'important marché des aliments et boissons organiques (« bio ») se développe en moyenne de 10 à 20 % par an entre 1999 et 2007, et le commerce international de ces produits représente actuellement environ 50 milliards de dollars<sup>9</sup>.

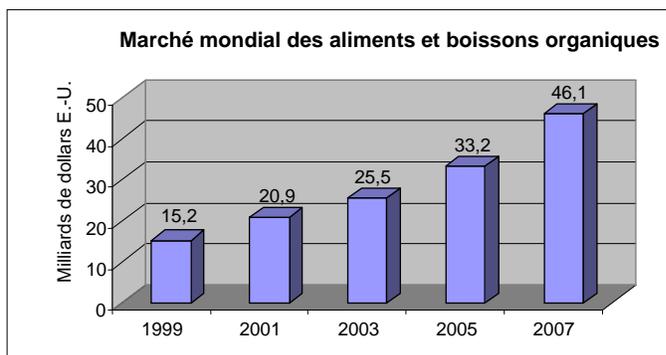
<sup>5</sup> UNEP and New Energy Finance, "Global trends in sustainable energy investment 2009: analysis of trends and issues in the financing of renewable energy and energy efficiency" (2009), p. 11.

<sup>6</sup> GIEC (voir note 3).

<sup>7</sup> Agence internationale de l'énergie (voir note 2), p. 3.

<sup>8</sup> UNEP, *Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*: messages et principales conclusions pour les dirigeants (2008), p. 14.

<sup>9</sup> Sahota, A., "The global market for organic food and drink", in H. Willer and L. Kilcher (eds.), *The World of Organic Agriculture: Statistics and Emerging Trends 2009* (IFOAM, Bonn; FiBL, Frick; ITC, Genève, 2009).



Source : *The World of Organic Agriculture 2009*, FiBL/IFOAM, 2009.

14. C'est à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, que les nations ont, pour la première fois, formellement reconnu la nécessité de modifier les modes non viables à terme de consommation et de production. Au sommet mondial sur le développement durable, en 2002, les gouvernements, dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, se sont mis d'accord sur l'idée qu'un ensemble de programmes devait être défini pour accélérer l'évolution nécessaire vers des modes de consommation et de production viables à terme afin d'encourager un développement social et économique respectant les capacités des écosystèmes. Les pays ont également encouragé l'élaboration d'un ensemble décennal de programmes concernant les modes de consommation et de production durables dans le but de soutenir des initiatives régionales et nationales tendant à améliorer l'efficacité et la durabilité de l'utilisation des ressources et des procédés de production et de promouvoir une consommation et des modes de vie viables à terme. C'est dans ce contexte que le Groupe international pour la gestion durable des ressources a été lancé par le PNUE en 2007 pour renforcer la base de connaissances scientifiques en vue de l'adoption de modes de consommation et de production durables.

15. De plus, la Commission du développement durable, à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, en 2010 et 2011 respectivement, examinera les priorités et les besoins entraînés par le passage à une consommation et une production viables à terme. L'actuel cycle de travail de la Commission offre une excellente occasion d'intégrer l'analyse et les propositions relatives à la promotion d'une économie verte dans la conception puis l'application de l'ensemble décennal de programmes concernant les modes de consommation et de production durables. En particulier, cet ensemble décennal peut aider à réunir un ensemble de pratiques optimales sur les politiques à suivre et sur la création de capacités dans le sens d'une consommation et d'une production viables à terme et de se concentrer sur les secteurs qui, pour l'avènement d'une économie verte, sont les plus critiques.

16. Un tel effort international est particulièrement important étant donné les vastes possibilités qu'offre l'économie verte de stimuler encore l'investissement dans les modes de consommation et de production durables. En fait, le marché mondial des produits et des services à caractère environnemental devrait, selon les projections, doubler, de 1 370 milliards de dollars par an à 2 740 milliards de dollars en 2020<sup>10</sup>.

### C. L'économie verte et la gestion des produits chimiques et des déchets

17. Le développement et l'accès à des techniques propres sont des facteurs essentiels de succès de la gestation d'une économie verte. En effet, des technologies obsolètes risquent de mettre en danger la santé publique et l'environnement. Cela est particulièrement pertinent pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. L'augmentation rapide de l'utilisation des produits chimiques et la production de déchets solides toxiques entraînent souvent une pollution de l'environnement, des risques sanitaires, des émissions toxiques et une déperdition de ressources. Par exemple, l'exposition aux pesticides et à d'autres produits agrochimiques est un risque professionnel majeur qui peut entraîner des

<sup>10</sup> PNUE (voir note 8), p. 13.

empoisonnements parfois mortels. Chaque année, trois millions de cas d'empoisonnement dus à des pesticides font environ 220 000 morts dans le monde<sup>11</sup>.

18. Au cours des dix dernières années, la communauté mondiale a placé en tête de liste de l'agenda des politiques internationales les problèmes environnementaux liés aux produits chimiques et aux déchets. On a prêté une attention particulière au fossé de plus en plus large entre les pays développés, les pays en développement et les pays à économie en transition pour ce qui est de leur capacité de gérer ces risques. Sur cette base, il serait sans doute indiqué de poursuivre les analyses, car le coût de l'inaction, dans la gestion des produits chimiques et des déchets, les risques potentiels pour la santé publique et les avantages économiques attendus sont considérables. Une telle information pourrait aider à rationaliser le choix de politiques et d'options de gestion susceptibles d'encourager et d'appliquer des solutions plus sûres et de stimuler le passage à l'économie verte.

19. À elle seule, la gestion des solides absorbe en moyenne de 20 à 50 % des budgets de la plupart des municipalités<sup>12</sup>. Résoudre ce problème comporterait d'importantes possibilités de croissance économique et de création d'emplois. Par exemple, aux États-Unis d'Amérique, l'industrie du recyclage produit chaque année l'équivalent de 236 milliards de dollars et emploie plus d'un million de personnes dans 56 000 établissements<sup>13</sup>.

## D. L'économie verte et les services écosystémiques

20. Actuellement, l'économie « brune » méconnaît pour l'essentiel la déprédation du capital naturel, alors que ce capital est la source de ressources matérielles et énergétiques utilisées dans la production de marchandises. Cela tient principalement au fait que les biens et les services fournis par le capital naturel n'ont pratiquement pas de marché ou même aucun, de sorte qu'il est rare qu'un prix puisse être assigné à ces ressources d'accès gratuit et ouvert, et qui sont donc souvent vulnérables au problème dit de la tragédie de l'indivis mondial.

21. Par contraste, l'économie verte tente d'inclure et d'utiliser le pouvoir productif du capital naturel, en particulier en dégagant des solutions pour ceux qui vivent dans la pauvreté et qui sont dépendants de la nature pour une grande partie de leurs moyens d'existence. Par exemple, une étude récente du PNUE constate que les écosystèmes côtiers ainsi que les récifs coralliens fournissent environ 50 %, selon les estimations, des pêcheries mondiales, apportant ainsi une alimentation à près de trois milliards d'hommes, sans compter 50 % des protéines animales et des produits minéraux pour 400 millions de personnes dans les pays en développement<sup>14</sup>.

22. Le capital naturel se présente comme une base écologique complexe et précieuse qui simultanément nous fournit des marchandises (par exemple les aliments, le combustible, les fibres), des services (épuration de l'air, régulation des cours d'eau, régulation du climat) et des idées (biomimétisme, dont les applications peuvent radicalement transformer la production telle que nous la connaissons). L'utilisation des écosystèmes pour atténuer le changement climatique ou s'y adapter est un exemple d'économie verte appliquée. Les avantages d'une augmentation des investissements consacrés à cette base écologique sont profonds. Par exemple, un rapport produit par l'initiative du PNUE « Économie des écosystèmes et biodiversité » estime qu'en investissant 45 milliards de dollars dans les zones protégées on s'assurerait des services naturels essentiels, notamment la séquestration du carbone, la protection et l'amélioration des ressources en eau et la protection contre les inondations, avantages qu'on peut chiffrer à 5 000 milliards de dollars par an<sup>15</sup>. De même, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

<sup>11</sup> Eddleston, M., and others, "Pesticide poisoning in the developing world – a minimum pesticides list" *The Lancet* 360 (2002), p. 1163.

<sup>12</sup> Banque mondiale, « La gestion des déchets solides urbains » (voir <http://www.worldbank.org/solidwaste/>).

<sup>13</sup> Agence pour la protection de l'environnement, « U.S. recycling economic information (REI) study » (janvier 2002) (consulter le site <http://www.epa.gov/osw/conservation/rrr/rmd/rei-rw/index.htm>).

<sup>14</sup> Nellemann, C., and others (eds.), *Blue Carbon: The Role of Healthy Oceans in Binding Carbon* (PNUE et GRID-Arendal, 2009).

<sup>15</sup> « L'économie des écosystèmes et de la biodiversité : rapport d'activités » (Communautés européennes, 2008), p. 38.

l'agriculture estime que le fait d'investir dans la gestion durable des forêts<sup>16</sup> aurait pour effet de créer 10 millions de nouveaux emplois verts.

## II. Consultations sur l'économie verte lors de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

23. Des représentants de 147 pays, dont 110 ministres et ministres adjoints, et de 192 grands groupes et acteurs ont pris part à des consultations de haut niveau sur le thème « Mondialisation et environnement – crises mondiales : chaos national? » durant la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Un résumé de ces débats a été établi par le Président du Conseil/Forum, dans lequel il recense les principales difficultés et perspectives dégagées par les ministres, et émet des messages sans équivoque aux gouvernements, au système des Nations Unies, à la société civile et au secteur privé.

24. Face à ces problèmes, le Président, dans son résumé, a noté que « La création d'une économie verte va de pair avec le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »<sup>17</sup>. Il a cependant mis en garde : « les gouvernements ne peuvent à eux seuls gérer et financer la transition vers une économie verte; le secteur privé et la société civile jouent un rôle fondamental mais nécessitent des mesures d'encouragement et un environnement favorable aux investissements »<sup>18</sup>. La reconnaissance de ces conditions montre combien il importe de faire participer tous ces acteurs à la définition des politiques, aux investissements et aux modifications de comportement nécessaires pour construire une économie verte.

25. Le Président, dans son résumé, a également souligné combien il était important que « l'économie verte concerne la consommation ainsi que la production. Une production durable et des stratégies de consommation sont nécessaires pour créer une économie plus écologique »<sup>19</sup>. Il a noté en outre qu'« il existe de nombreux exemples prometteurs de projets et initiatives verts dans toutes les régions : dans de nombreux cas, ils nécessitent des investissements supplémentaires importants et plus de mesures d'encouragement pour croître d'autant. Dans ce contexte, les pays en développement et les pays à économie en transition nécessitent une assistance financière adaptée à leur situation particulière ainsi qu'un renforcement de leurs capacités »<sup>20</sup>.

26. En ce qui concerne les possibilités, le Président a constaté que les crises actuelles offrent une occasion unique de restructurer fondamentalement les économies de façon qu'elles encouragent et soutiennent l'utilisation écologiquement rationnelle de l'énergie, la croissance verte et les emplois verts. Il a ajouté :

Les politiques environnementales et économiques sont complémentaires : il faut utiliser les mécanismes des marchés réglementés pour promouvoir de nouveaux investissements audacieux dans les technologies vertes; des solutions et des mesures d'incitation devraient être adaptées au potentiel et aux limites de chaque pays en termes de disponibilités énergétiques, de richesses et de ressources naturelles<sup>21</sup>.

27. Le résumé du Président souligne que « Dans le même temps, il est nécessaire de continuer à analyser de manière plus approfondie le concept d'économie verte, notamment dans le contexte des pays en développement et des pays à économie en transition »<sup>22</sup>.

<sup>16</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Communiqué de presse du 10 mars 2009 (voir <http://www.fao.org/news/story/en/item/10442/icode/>).

<sup>17</sup> A/64/25, annexe II, p. 35.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Ibid., p. 36.

<sup>22</sup> Ibid., p. 37.

**La stratégie du PNUE à moyen terme pour 2010-2013**

L'environnement, qui n'occupait jusqu'ici qu'une place marginale dans les préoccupations nationales et intergouvernementales, se trouve d'un seul coup propulsé au cœur des décisions politiques et économiques, du fait de l'ampleur qu'ont pris les problèmes écologiques, mais aussi du fait des opportunités qu'offre l'environnement. L'interdépendance entre la viabilité de l'environnement et la vitalité économique sera désormais un élément clé de la politique des pouvoirs publics et un facteur décisif dans l'ouverture de nouveaux marchés.

Le recours à des instruments économiques et réglementaires et l'emploi de nouvelles technologies en plus des technologies existantes devraient ouvrir une voie prometteuse au développement durable, à condition de donner aux parties prenantes les moyens de créer un climat propice à l'innovation et aux solutions créatives.

**III. L'initiative du PNUE pour l'économie verte en 2009**

28. Au lendemain des consultations de haut niveau sur l'économie verte tenues durant la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, le PNUE a notablement renforcé ses capacités de recherche sur l'économie verte, activement encouragé la formation de partenariats pour appliquer au mieux des stratégies d'économie verte et commencé à offrir des services consultatifs ciblés aux pays qui sont désireux de rendre leur économie plus écologiquement rationnelle. Ainsi, le PNUE, par cette initiative, se positionne comme leader mondial dans le mouvement pour l'économie verte. La section suivante offre un aperçu de certaines des activités du PNUE sur ce sujet au cours de l'année écoulée. On trouvera dans le *Rapport annuel du PNUE 2009* un complément d'informations; ce rapport montre comment la notion d'économie verte est à la base du travail du PNUE. On trouvera dans l'annexe du présent document une liste d'événements internationaux importants ayant eu lieu en 2009 dans le but de promouvoir l'avènement d'une économie verte.

**A. Recherche**

29. En mars 2009, le PNUE a publié une note de politique générale préconisant un nouveau pacte mondial pour l'écologie. Dans cette note, préparée en consultation avec plus de 20 organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales, le PNUE a réaffirmé sa recommandation, adressée aux gouvernements, d'investir 1 % de leur PIB pendant l'exercice biennal 2009-2010 pour faciliter le passage à une économie verte. En particulier, les pays développés devraient investir en priorité dans l'amélioration au rendement énergétique des bâtiments, les transports écologiquement rationnels et les sources d'énergie renouvelables. Les pays en développement, de leur côté, devraient, selon le PNUE, consacrer en priorité des investissements à l'agriculture écologiquement rationnelle, à la gestion de l'eau et à l'assainissement.

30. Cette première note d'orientation générale a été suivie par une mise à jour qui a été publiée par le PNUE durant le sommet tenu par le Groupe des Vingt à Pittsburgh (États-Unis) en septembre 2009; cette mise à jour présente les importantes mesures déjà prises par les gouvernements en matière d'investissements verts dans leurs programmes de relance budgétaire. Mais le rapport contenait une mise en garde : l'efficacité de ces programmes de relance risque d'être compromise si la répartition des fonds prend du retard.

31. En septembre 2009, dans l'étude mondiale organisée par le PNUE sous le titre « l'économie des écosystèmes et de la biodiversité », une mise à jour sur les questions climatiques a été publiée; elle souligne l'importance des investissements à consacrer à la restauration et à l'entretien des écosystèmes si l'on veut atténuer le changement climatique ou s'y adapter. En novembre 2009, cette étude a été suivie par une autre, écrite à l'intention des dirigeants politiques qui sont invités à accélérer, augmenter et intégrer les investissements dans la gestion et le rétablissement des écosystèmes. Ces études sont

examinées de façon plus détaillée dans la note destinée aux consultations ministérielles sous le titre « La biodiversité et les écosystèmes »<sup>23</sup>.

32. Une étude sur un sujet voisin intitulée « Le rôle des écosystèmes dans l'atténuation du changement climatique », a été publiée par le PNUE en juin 2009; elle présente les méthodes de capture et de séquestration du carbone dans la perspective de l'économie verte. Cette étude indique que la promotion des investissements consacrés à la conservation, la restauration et la gestion écologiquement rationnelle des écosystèmes naturels est un moyen efficace de ralentir le changement climatique et d'accélérer la réalisation du développement durable.

33. Le PNUE accélère la publication de son *Rapport sur l'économie verte*, une étude mondiale de l'économie verte, en recensant un large ensemble de partenaires qui contribueront à une évaluation approfondie des divers secteurs pouvant donner lieu à des investissements verts, notamment l'aménagement urbain, l'aménagement des bâtiments, les transports, la gestion des déchets, la valorisation des énergies renouvelables, l'agriculture, les forêts, l'eau, les pêcheries, le tourisme et les écotecnologies. Ce rapport comprendra une analyse économique, une modélisation et des recommandations sur le choix des politiques, afin d'aider à déterminer quels domaines devraient dégager des avantages environnementaux et économiques susceptibles de rentabiliser les investissements. Dans d'autres chapitres du rapport, le vaste ensemble de mesures nationales et internationales nécessaires pour faciliter l'avènement d'une économie verte sera examiné. Une première version du rapport devrait être diffusée en mai 2010 pour examen collégial, le rapport définitif devant être publié en novembre 2010.

34. La recherche sur le découplage de l'utilisation des ressources et des impacts environnementaux résultant de la croissance économique est intensifiée par le Groupe international pour la gestion durable des ressources, créé à l'initiative du PNUE en 2007. Ce groupe a pour tâche de fournir des évaluations scientifiques indépendantes, cohérentes et faisant autorité des facteurs qui accélèrent ou qui limitent la consommation de ressources et de la durabilité des solutions techniques potentielles et des politiques concevables. Ce groupe est composé de 30 spécialistes chevronnés, organisés en cinq groupes de travail sur le découplage, l'impact sur l'environnement des produits et des matières, les biocombustibles, la circulation mondiale des métaux, l'efficacité de l'usage de l'eau, et il reçoit l'appui d'un comité directeur de représentants des gouvernements, de la Commission européenne et d'autres organisations. En octobre 2009, ce groupe a publié son rapport intitulé « Vers la production et l'utilisation durables des ressources : évaluation des biocombustibles ». D'autres rapports sur le découplage, l'étude d'impacts, la circulation des minéraux et l'eau seront publiés au cours des deux prochaines années et mettront en évidence les problèmes, les perspectives et les options d'une gestion plus rationnelle des ressources.

35. Le PNUE collabore également avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations qui participent au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, afin d'établir un rapport sur les perspectives mondiales des produits chimiques pour, notamment, présenter de façon convaincante la justification économique et les perspectives économiques associées à une gestion rationnelle des produits chimiques. En juin et septembre 2009, le PNUE a convoqué un comité directeur composé de représentants d'établissements d'enseignement, de gouvernements, d'entreprises industrielles et d'organismes de la société civile pour préparer la rédaction de ce rapport.

## B. Partenariats

36. Sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil de coordination des chefs de secrétariat, neuf initiatives communes de réaction à la crise ont été lancées en avril 2009 pour répondre aux risques entraînés par la crise financière. Le PNUE a été désigné comme chef de file de l'initiative commune de réaction à la crise qui porte sur l'économie verte. Dans ce rôle, le PNUE a travaillé avec plus de 20 organismes des Nations Unies, avec l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale à la rédaction d'une déclaration commune appelant à une transition mondiale vers l'économie verte, lors d'une conférence sur la crise financière économique mondiale et son impact sur le développement qui a eu lieu en juin 2009 à New York. Par sa résolution 63/303 du 9 juillet 2009, l'Assemblée générale a fait sien le document issu de la conférence, qui concluait que la réponse à la crise

<sup>23</sup> UNEP/GCSS.XI/10/Add.2.

financière mondiale offrait aussi des possibilités intéressantes de promouvoir des initiatives en matière d'économie verte.

37. Dans l'esprit de cette initiative commune de réaction à la crise, le PNUE a également coordonné les travaux d'élaboration d'un cadre d'action pour le court, le moyen et le long termes, par les organisations intergouvernementales participantes, afin de faciliter le passage à une économie verte. Le but de ce cadre d'action est d'assurer une collaboration étroite entre les organisations dans l'exécution de leurs activités relatives à l'économie verte.

38. Grâce à l'élan suscité par ce travail, le Groupe de la gestion de l'environnement<sup>24</sup> a décidé en septembre 2009 de créer un groupe de gestion thématique pour évaluer comment le système des Nations Unies dans son ensemble peut apporter un soutien plus cohérent aux pays qui cherchent à passer à une économie verte. Le mandat de ce travail est en cours d'établissement; les éléments à étudier sont notamment la préparation d'un rapport d'évaluation, une communication cohérente au sujet des mesures nécessaires pour faciliter la transition, et les contributions au processus préparatoire des débats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio + 20) sur le thème de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

39. Le PNUE a également apporté son appui à la constitution d'un collectif de larges compositions sur l'économie verte afin de mobiliser la société civile et les entreprises à l'appui de la transition vers l'économie verte. Ce collectif a rédigé des lettres ouvertes aux dirigeants du Groupe des Vingt, à l'occasion des sommets tenus en avril et septembre 2009, pour encourager un passage rapide à une économie verte.

### C. Services consultatifs

40. Plus de 20 gouvernements ont demandé au PNUE de les aider à soutenir les initiatives de passage à l'économie verte. Le PNUE répond à ces demandes et a déjà lancé des initiatives dans des pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et d'Asie occidentale.

41. En Afrique, le PNUE a participé à la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement, tenue en mai 2009 à Kigali, durant laquelle les ministres africains des finances et de l'environnement ont adopté un communiqué appelant à créer un environnement favorable à la transition à une économie verte et à rechercher un modèle de croissance faiblement émetteur de carbone. Le PNUE lance une initiative d'économie verte en Afrique en collaboration avec des gouvernements et les institutions régionales. La phase expérimentale concerne six pays.

42. En Asie et dans le Pacifique, le PNUE a publié un rapport sur « une croissance verte faiblement émettrice de carbone pour les pays en développement de l'Asie de l'Est », qui s'appuie sur le processus et les résultats du Forum climatique Est asiatique et de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte faiblement émettrice de carbone en Asie de l'Est, adoptée par les gouvernements de l'Asie de l'Est le 29 mai 2009 à Séoul. Retenant six domaines prioritaires, le rapport examine les grands problèmes, les possibilités qui s'offrent et les politiques à suivre pour créer une croissance verte faiblement émettrice de carbone dans les pays en développement de l'Asie de l'Est.

43. Le PNUE a également lancé des projets dans plusieurs pays d'Asie et du Pacifique. Par exemple, il a produit une analyse d'ensemble de la stratégie nationale de croissance de la République de Corée, afin d'en dégager des recommandations et des enseignements pour d'autres pays désireux de promouvoir des plans de passage à l'économie verte. En Chine, le PNUE collabore avec le ministère de l'environnement et diverses institutions nationales de recherche appliquée pour produire une série d'études sectorielles dans l'optique du passage à une économie verte. Ces études ont pour but de poser les bases de futurs rapports qui incluront des recommandations en vue de leur inclusion dans le plan de développement quinquennal de la Chine. Enfin, en Indonésie, le PNUE a amorcé une exploration des

<sup>24</sup> Pour un complément d'information sur le Groupe de la gestion de l'environnement, on consultera le rapport du Directeur exécutif intitulé « Amélioration de la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies : mise en œuvre du mémorandum d'accord révisé entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement » (UNEP/GCSS.XI/3).

possibilités et des problèmes de l'économie verte, qui servira de base à une série de consultations avec des acteurs nationaux et aboutira à un rapport de politique générale sur l'économie verte en Indonésie.

44. En Europe, le PNUE a lancé une étude de l'économie verte portant avant tout sur la promotion de l'agriculture organique en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. L'étude examinera les possibilités de créer un partenariat régional pour l'échange de données d'expérience et d'informations, et en vue aussi d'une action commune possible dans le domaine de l'agriculture organique, notamment sur la faisabilité et l'impact de l'adoption d'un code sous-régional de l'agriculture organique. Le PNUE a également lancé une exploration des domaines prioritaires en vue de programmes de préparation à l'économie verte en Azerbaïdjan. Cette analyse vise à faciliter la diversification économique, en s'appuyant sur les priorités définies pour les pays par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et elle est entreprise avec le concours d'un mécanisme interministériel de coordination et d'institutions nationales de recherche appliquée.

45. En Asie occidentale, le PNUE a participé, en Arabie saoudite, au Bahreïn, à Dubaï, dans les Emirats arabes unis, en Jordanie, au Koweït et au Liban, à une série d'ateliers sur l'économie verte qui ont permis à des représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile de recenser les secteurs prioritaires en vue d'une initiative régionale de développement de l'économie verte. En octobre 2009, le PNUE a participé à une réunion du Comité sur l'environnement et le développement dans la région arabe, un organe subsidiaire du Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement, qui a contribué à l'adoption d'un plan de travail régional environnemental de 2010 sur le thème de l'économie verte.

46. Ces services consultatifs utiliseront l'expérience acquise par le PNUE dans l'application du Processus de Marrakech, un processus informel faisant appel à des experts et à de multiples acteurs qui, depuis 2003, développent et pilotent des politiques et des activités de création de capacités afin de promouvoir des modes viables à terme de consommation et de production aux niveaux national et régional. Le Processus de Marrakech a créé des groupes de travail sur les achats rationnels, le tourisme durable, les produits durables, les modes de construction viables à terme, les modes de vie durables, l'éducation pour une consommation écologiquement rationnelle et la coopération avec l'Afrique, travaux qui vont souvent de pair avec des activités de création de capacités afin de faciliter le passage à une économie verte.

47. Le PNUE était également très présent dans les cinq réunions régionales de mise en œuvre organisées en 2009 pour préparer les dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission du développement durable. Les participants à ces réunions ont dégagé les priorités en vue de leur inclusion dans le futur ensemble décennal de programmes pour une consommation et une production durables. Plusieurs des priorités dégagées sont d'intérêt pour le passage à une économie verte, et c'est le cas notamment du soutien à divers instruments économiques, à des marchés publics écologiquement rationnels, et à la prise en compte systématique de politiques de consommation et de production viables à terme dans les stratégies nationales de développement et dans les principaux secteurs de l'économie, notamment l'énergie, l'agriculture et la gestion des déchets.

48. Les services consultatifs dispensés par le PNUE au sujet de l'économie verte sont mis en œuvre en étroite coordination avec l'Initiative Pauvreté-Environnement, programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du PNUE qui apporte un soutien financier et technique aux pays pour qu'ils acquièrent des capacités de prendre systématiquement en compte la relation entre pauvreté et environnement dans la planification du développement national. En 2009, l'initiative s'est étendue à 18 pays d'Afrique et d'Asie.

#### **Le PNUE et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20)**

Par sa résolution 64/236 du 24 décembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'organiser pendant trois jours, en 2012, une conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui est maintenant désignée sous le nom de « Rio + 20 » par référence au vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies qui a eu lieu en 1992 sur l'environnement et le développement.

Au paragraphe 22 de la résolution, l'Assemblée générale invite les parties intéressées, notamment les organes et organisations des Nations Unies, à « soumettre des idées et des propositions reflétant ce qu'ils ont appris et les enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience afin de contribuer au processus préparatoire » et le PNUE est prêt à apporter son expérience au sujet des deux thèmes de la conférence, qui sont « l'économie verte dans le cadre du développement durable et l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable ». On trouvera un complément d'informations à ce sujet dans l'annexe au présent document.

## IV. L'économie verte dans la réponse donnée à la crise économique

49. En 2009, divers pays ont annoncé des mesures spécifiques de transition vers une économie verte, y compris des investissements écologiques figurant dans leurs plans de relance économique et dans leurs dépenses budgétaires ordinaires, ainsi que l'élaboration de politiques nationales visant à faciliter cette transition.

50. Selon une analyse faite par la banque HSBC<sup>25</sup>, 15 % environ des fonds figurant dans les plans de relance budgétaire, engagés en 2009-2010, qui dépassent 3 100 milliards de dollars, peuvent être considérés comme à vocation écologique. Dans certains pays, cette composante « verte » des plans de relance peut atteindre près de 80 %. Il s'agit généralement de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'exploitation des énergies renouvelables dans divers secteurs.

51. On trouvera ci-après, pour la plupart des régions du PNUE, des exemples d'initiatives nationales visant à faciliter cette transition. Ces exemples sont conçus pour stimuler les débats et l'exploration d'activités nationales intéressant l'économie verte. Les initiatives présentées comprennent à la fois la composante écologique des plans nationaux de relance budgétaire et des investissements et dépenses publiques courantes, s'ajoutant aux réformes de la politique nationale suivie.

52. Ces exemples se rapportent surtout aux pays membres du Groupe des Vingt, mais un nombre grandissant de pays en développement ont manifesté un intérêt pour des initiatives d'économie verte, comme le montrent les demandes reçues par le PNUE pour l'organisation de services consultatifs concernant l'économie verte (voir la section C du chapitre III ci-dessus). Cet intérêt et cet enthousiasme grandissants appellent une assistance technique supplémentaire et doivent être complétés par des moyens de financement pour les investissements et les projets « verts » identifiés.

53. Ces premiers investissements dans l'économie verte devront être complétés par un large ensemble de mesures, par l'application de techniques non classiques et par des partenariats associés, ainsi que par des activités de création de capacités. Le Processus de Marrakech pilote déjà certaines de ces activités et partenariats aux niveaux national et régional par ses groupes de travail. Le processus a également soutenu la conception et la mise en œuvre de plans d'action pour l'adoption de modes de consommation et de production durables, notamment au Brésil, en Colombie, en Equateur, en Indonésie, à Maurice, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal, ainsi que dans les villes du Caire et de Maputo<sup>26</sup>.

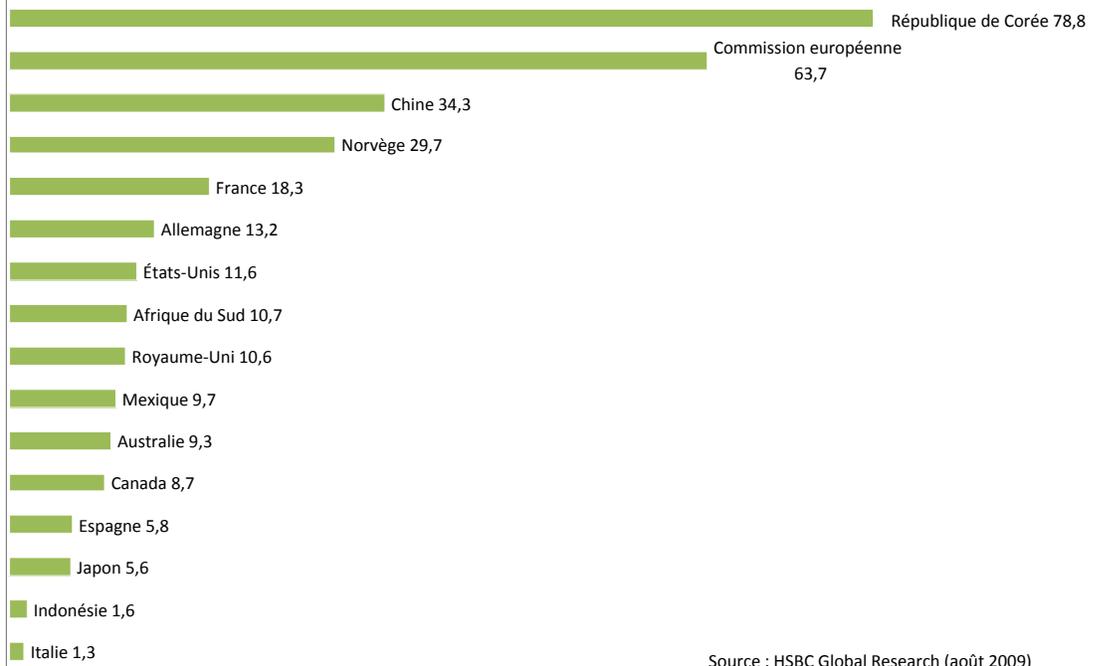
<i>Dépenses à caractère écologique dans les plans de relance économique</i>	<i>Milliards de dollars</i>
<b>Afrique</b>	
Afrique du Sud	0,8
<b>Asie et Pacifique</b>	
Australie	2,5
Chine	200,8
Indonésie	0,1
Japon	36,0
République de Corée	30,7
<b>Europe</b>	
Allemagne	13,8
Commission européenne	24,7
Espagne	0,8
France	6,1
Italie	1,3
Norvège	0,9
Royaume-Uni	5,2
<b>Amérique latine et les Caraïbes</b>	
Mexique	0,8
<b>Amérique du Nord</b>	
Canada	2,8
États-Unis d'Amérique	112,8

Source : HSBC (août 2009).

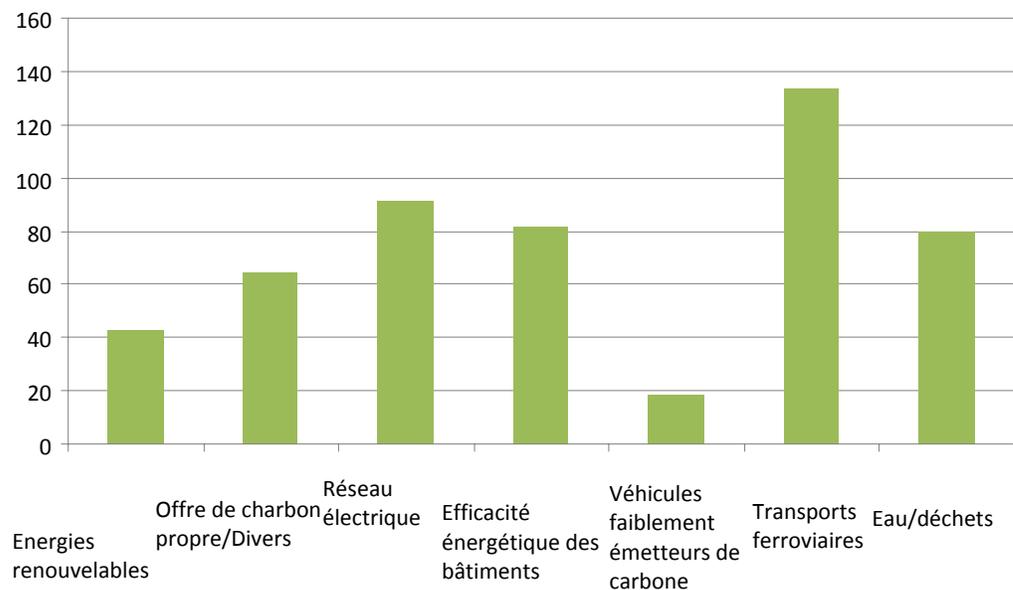
<sup>25</sup> Ce chapitre s'inspire de : Robins, N., et al., "A global green recovery? Yes, but in 2010" (HSBC Global Research, Londres, août 2009).

<sup>26</sup> Le PNUE a créé un centre d'échange qui touche plus de 30 pays qui ont élaboré ou élaborent actuellement des programmes nationaux d'adoption de modes de consommation et de production durables (voir <http://www.unep.fr/scp/nap/clearinghouse/>).

### Place de l'économie verte dans les plans de relance, août 2009, en pourcentage



### Plans de relance des pays du G-20 par secteur de l'économie verte, août 2009 (milliards de dollars)

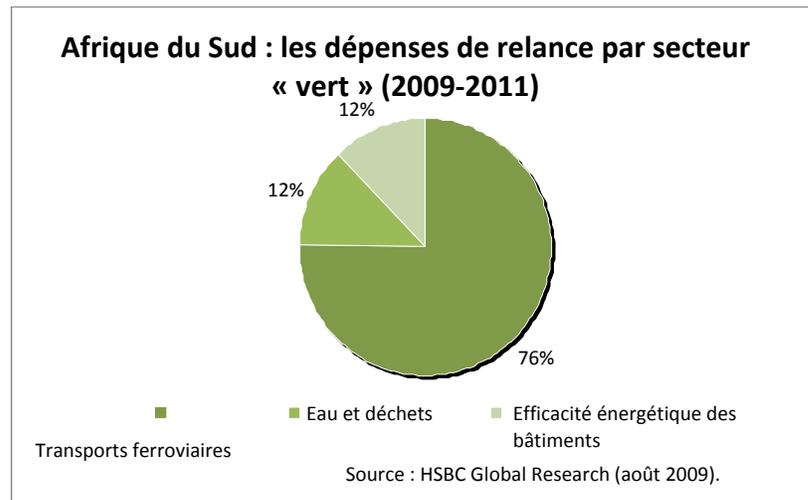


## A. Afrique : Afrique du Sud

54. En février 2009, l'Afrique du Sud a annoncé un plan de relance budgétaire de 7,5 milliards de dollars pour la période 2009-2011. Sur ce total, 11 % environ soit près de 0,3 % du PIB iraient à des secteurs liés à l'environnement, notamment la construction de chemins de fer, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et la gestion de l'eau et des déchets.

55. En mars 2009, le Gouvernement sud-africain a rendu public un plan pour l'adoption, dans un délai de trois ans, d'une politique contraignante de lutte contre le changement climatique, qui comporterait une limitation de la croissance des émissions pendant la période 2020-2025. Les mesures que contient ce plan sont à caractère réglementaire, budgétaire ou législatif, et rendraient obligatoires le recensement et la notification des émissions.

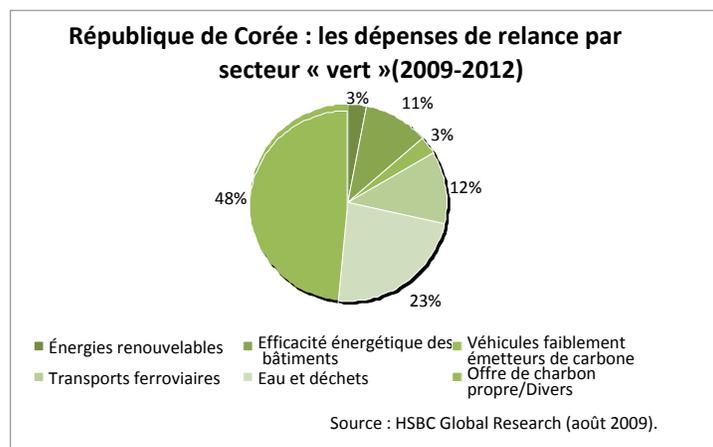
56. En septembre 2009, le Gouvernement sud-africain a rendu public un « livre vert » sur la planification stratégique nationale. Ce texte propose une procédure de planification qui énoncerait des options claires en matière d'énergie à long terme, notamment des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de l'intensité énergétique de l'économie en général. Le livre vert note qu'« à mesure que notre compréhension des objectifs de la société est de plus en plus clairement exprimée, les dimensions sociales, environnementales et politiques sont venues s'ajouter à une conception purement économique du développement »<sup>27</sup>. Une commission nationale de planification composée d'experts et de stratèges indépendants sera créée pour contribuer à la prise en compte systématique de l'environnement dans le développement et pour amorcer la transition vers une économie verte.



## B. Asie et Pacifique : République de Corée

57. La République de Corée a lancé en janvier 2009 une nouvelle initiative écologique pour stimuler la création d'emplois et relancer l'économie. Ce plan de relance comprend diverses mesures financières, budgétaires et fiscales représentant au total 38,1 milliards de dollars, dont 80 % (soit 30,7 milliards de dollars) ou encore 3,5 % du PIB, iront à des finalités environnementales telles que l'exploitation des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, la production de véhicules faiblement émetteurs de carbone et la gestion de l'eau et des déchets.

<sup>27</sup> Afrique du Sud, Présidence, «Green paper: national strategic planning» (Pretoria, septembre 2009), p. 31.

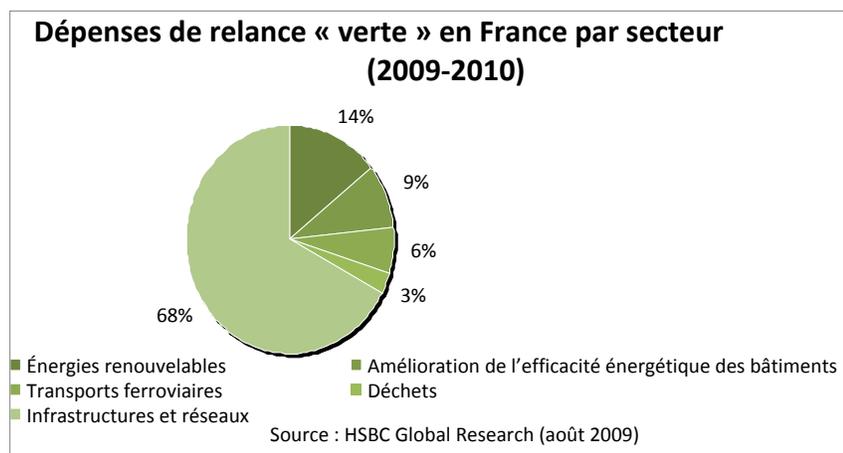


58. Outre ce plan de relance écologique, le Gouvernement a annoncé des mesures de restructuration majeure de l'économie sud-coréenne, et notamment une stratégie à long terme de croissance verte. En juillet 2009, il a adopté un plan quinquennal de croissance verte pour la période 2009-2013, qui servira de plan à moyen terme pour l'application d'une conception de la croissance faiblement émettrice de carbone annoncée en 2008. Dans ce plan, 83,6 milliards de dollars, soit 2 % du PIB, seront consacrés à des investissements dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de l'énergie, des transports écologiquement rationnels et du développement des écotecnologies. Le plan comprend trois grands volets, 10 grandes orientations et 50 projets de base. Le Gouvernement sud-coréen s'attend à dépenser, pour la réalisation du plan de relance de la production, 41,7 milliards de dollars, chiffre qui atteindrait 160,3 milliards de dollars en 2009-2013 et créerait entre 1,56 million et 1,81 million d'emplois dans les secteurs industriels « verts ».

59. Le Gouvernement sud-coréen a pris diverses mesures réglementaires et budgétaires qui constituent des initiatives de soutien à la croissance verte. Par exemple en août 2009, il a annoncé diverses options pour des objectifs chiffrés de réduction volontaire des émissions qui auraient pour effet de réduire les émissions de carbone de 21 – 30 %, par rapport à la croissance qui avait été projetée sur la période 2005-2020. Le Gouvernement a également indiqué qu'il envisageait de créer des systèmes nationaux de notification des inventaires de gaz à effet de serre et de mise en vente des droits d'émission de carbone.

### C. Europe : France

60. Les investissements dans l'économie verte représentent 18,3 % (6,1 milliards de dollars) du plan de relance économique de 34 milliards de dollars qui couvrira la période 2009-2010. L'ensemble des dépenses de relance par l'économie verte, en France, est dominé par les investissements énergétiques de rénovation des centrales existantes, d'amélioration des réseaux de transmission et de valorisation des énergies renouvelables.



61. Les mesures qui intéressent le climat et l'environnement, dans le plan de relance, sont destinées à des domaines prioritaires recensés par le « Grenelle de l'environnement », cadre d'ensemble qui vise à définir une conception nationale nouvelle du développement durable et à établir une feuille de route environnementale en faveur de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. La première loi s'inspirant de ce cadre d'action a été votée en juillet 2009; elle appelle à un renforcement des mesures environnementales dans les principaux secteurs économiques. En dehors du plan de relance, les engagements annoncés d'ici à 2020 représentent plus 600 milliards de dollars de nouveaux investissements verts. Le Gouvernement français a estimé que ces investissements créeraient plus de 500 000 emplois et dégageraient des rentrées annuelles de 30 milliards de dollars environ.

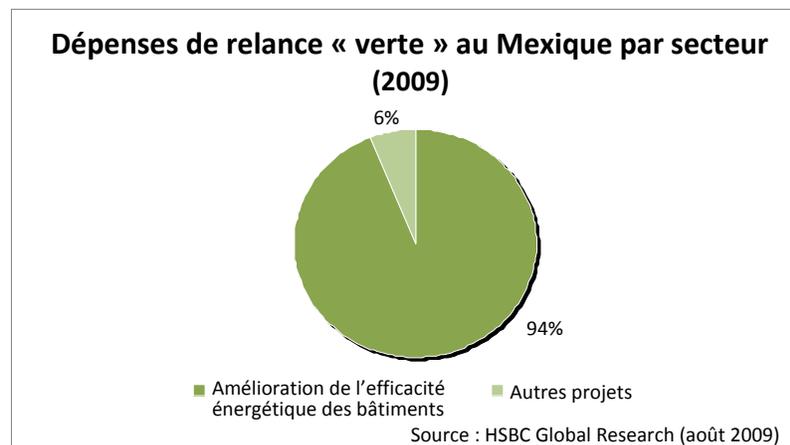
62. Plusieurs mesures relevant d'autres politiques vertes devraient également profiter aux autres entreprises dans les secteurs essentiels de l'économie :

- a) L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments;
- b) L'élaboration d'une politique des transports viables à terme accordant la priorité au transport des marchandises par voie ferrée et à l'amélioration des transports en commun dans les villes;
- c) Réduction de la consommation d'énergie par la promotion et l'application de divers mécanismes fiscaux;
- d) La promotion de techniques énergétiques propres.

#### D. Amérique latine et Caraïbes : Mexique

63. En janvier 2009, le Mexique a annoncé un plan de relance budgétaire qui prévoit de dépenser 7,7 milliards de dollars, soit environ 0,67 % du PIB. Un total de 0,8 milliard de dollars (soit 10 % de l'ensemble du plan de relance) ira à des objectifs environnementaux, dont 0,75 milliard de dollars à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

64. Le Gouvernement mexicain, pour soutenir l'économie verte, s'est engagé à observer un objectif de réduction volontaire des émissions de carbone prévoyant de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre avant 2050. Il a également annoncé des plans de mise en place d'un système national d'échange des droits d'émission avant 2012, et a adopté un programme spécial de lutte contre le changement climatique pour la période 2009-2012. Ce programme expose une vision à long terme des efforts à mener pour lutter contre le changement climatique tout en établissant par secteur diverses mesures d'intervention qui amèneront une réduction des émissions. Le plan crée aussi un dispositif de suivi des améliorations et établit les grandes lignes d'initiatives de réduction des émissions.



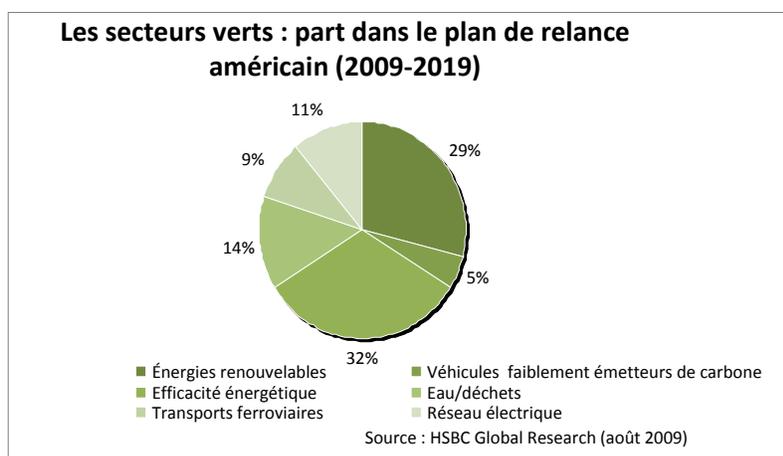
65. Parmi les autres mesures prises par le Gouvernement mexicain pour favoriser le passage à l'économie verte, il faut mentionner un programme de remplacement des articles électroménagers, dans

le but d'aider les ménages à remplacer ces équipements par de nouveaux modèles à meilleur rendement énergétique. En 2009, plus de 100 000 ménages mexicains ont participé à cette opération.

## E. Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique

66. Les États-Unis ont annoncé deux plans de relance budgétaire depuis octobre 2008. Sur les 972 milliards de dépenses annoncées, 112 milliards (environ 0,75 % du PIB) iraient à des dépenses à caractère écologique visant l'amélioration des rendements énergétiques, l'exploitation des énergies renouvelables, la gestion des déchets et de l'eau et les transports en commun et les chemins de fer.

67. Le Gouvernement américain a annoncé son intention d'inscrire au budget fédéral ordinaire, un complément d'investissements de 5 milliards de dollars en 2010 pour réaliser une série d'initiatives, notamment la construction de voies ferrées à grande vitesse par des subventions aux états, pour le Fonds autorenouvelable pour l'eau potable de l'Agence fédérale pour la protection de l'environnement, et pour le Fonds autorenouvelable des états pour l'eau potable. Le Gouvernement fédéral prévoit un budget qui inclut également une proposition de créer ce qui est appelé « une économie des énergies propres », prévoyant un plan complet sur l'énergie et le changement climatique, afin d'investir dans le secteur des énergies propres, diminuer la dépendance pétrolière, faire face à la crise climatique mondiale et créer de nouveaux emplois.



68. Le Gouvernement fédéral a également déposé de nouveaux projets de loi visant à encourager l'efficacité énergétique et le passage à une économie faiblement émettrice de carbone. Un projet de loi de 2009 sur les énergies propres et la sécurité énergétique inclut une proposition de mécanisme d'échange de droits d'émission afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre; ce mécanisme prévoit un maximum obligatoire porté à 87 % des émissions, et touche aussi les secteurs de l'électricité, pétrolier et gazier et l'industrie lourde. Le projet de loi inclut de nouvelles normes de rendement énergétique pour l'énergie produite à partir des sources actuelles, indépendamment de la mise en valeur de nouvelles technologies. Le Gouvernement américain prévoit également des mesures visant à aider les travailleurs et les ménages à faible revenu qui sont susceptibles d'être touchés, et il projette d'entreprendre de nouvelles analyses sur un programme d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

## IV. Résumé du Président : quelques messages possibles

69. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement est l'instance la plus élevée de définition d'une politique de l'environnement aux Nations Unies : il réunit les ministres de l'environnement du monde entier pour examiner les questions de politique générale importantes ou nouvelles dans le domaine de l'environnement. Le Conseil/Forum donne des avis de politique générale et des orientations dans le but notamment d'encourager la coopération internationale dans le domaine de l'environnement. Pour cela, il invite des hauts responsables d'organismes des Nations Unies et les chefs de secrétariat des accords multilatéraux sur l'environnement à participer aux débats et à rencontrer les

ministres de l'environnement, et le Conseil cherche à promouvoir une authentique participation des représentants des grands groupes et des organisations non gouvernementales, y compris le secteur privé.

70. La pratique voulant que le Président du Conseil/Forum établisse un résumé des consultations ministérielles lors de chaque session est désormais bien établie. Le résumé est l'occasion pour les ministres de l'environnement, dans leur ensemble, d'adresser un message au système des Nations Unies, aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé sur leur façon de considérer les questions à l'examen.

71. Le Président a proposé que le Conseil/Forum adopte également une déclaration ministérielle ou un communiqué. Les Gouvernements indonésien et serbe ont proposé ensemble un projet de texte.

72. Étant donné les liens qui existent manifestement entre les consultations ministérielles et le travail de la Commission du développement durable, le Président souhaitera peut-être adresser à la dix-huitième session de celle-ci en 2010 le résumé ainsi établi. Il appartient évidemment aux ministres de choisir les thèmes qu'ils examineront, mais plusieurs questions sont proposées ici afin de stimuler les débats :

- a) Comment promouvoir l'économie verte au niveau national?
  - i) Quelles études économiques, analyses de politique générale et études scientifiques sont-elles nécessaires pour justifier l'adoption de l'économie verte et faciliter le passage à celle-ci?
  - ii) Comment faire participer à cette transition les principaux acteurs (législateurs nationaux, administrateurs locaux, chefs d'entreprises, représentants de la société civile)?
  - iii) Quels mécanismes au niveau du pays sont-ils nécessaires pour assurer une coopération aussi large et efficace que possible entre les ministères?
  - iv) Comment la politique de l'éducation et de la formation peut-elle être conçue de façon à doter la main-d'œuvre du pays des compétences nécessaires pour qu'on puisse multiplier les emplois verts?
  - v) Comment s'assurer que les pays en développement participent activement à l'avènement d'une économie verte et en soient bien les bénéficiaires?
- b) Quelles sont les politiques économiques les plus indiquées dans le passage à une économie verte?
  - i) Faut-il améliorer aux niveaux national et international l'élaboration d'une comptabilité de l'environnement et des ressources naturelles?
  - ii) Les indicateurs économiques et les outils de décision économique peuvent-ils faciliter l'intégration des objectifs de l'économie verte et les politiques de consommation et de production viables à terme dans les plans et stratégies de développement nationaux?
  - iii) Comment résoudre le problème des subventions qui jouent contre l'environnement (concernant par exemple la pêche et les combustibles fossiles)?
- c) Quelles leçons est-il possible de tirer des politiques et des activités de création de capacités dans le domaine des modes durables de consommation et de production et de la prise en compte systématique de la gestion des produits chimiques dans la planification du développement, et comment ces enseignements peuvent-ils être traduits en services consultatifs et décisions susceptibles de faciliter le passage à une économie verte?
- d) Quelles contributions à la dix-huitième session de la Commission du développement durable seraient-elles susceptibles d'aider à orienter la conception d'un ensemble décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables vers un ensemble susceptible d'encourager une économie verte et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement?

e) La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 offre-t-elle la possibilité aux gouvernements de se mettre d'accord sur les mesures et les politiques spécifiques nécessaires pour réaliser à l'avenir une économie verte?

## Annexe

### Evènements internationaux liés à l'économie verte en 2009

1. La notion d'économie verte a été examinée par de nombreux forums intergouvernementaux, par le système des Nations Unies, par des organisations internationales, et par diverses études, au cours des 12 derniers mois. Certaines contributions et certains résultats sont évoqués ici.

#### A. Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20)

2. Par sa résolution 64/236 du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, l'Assemblée générale a décidé d'organiser en 2012 une conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui devrait durer trois jours, et qui est désignée sous le nom de « Rio + 20 » par référence au vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992. Les thèmes de cette réunion sont les suivants : « l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable »<sup>28</sup>. La Conférence donnera lieu à un « document politique ciblé »<sup>29</sup>.

3. Au dixième alinéa de la même résolution, l'Assemblée générale a noté que « la réalisation des objectifs associés aux trois piliers du développement durable continue de se heurter à des difficultés, en particulier dans le contexte des crises mondiales actuelles » et au douzième alinéa elle a réaffirmé que « l'élimination de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non durables et la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social comptent parmi les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable ».

4. Au paragraphe 23 de la résolution, l'Assemblée générale a décidé « qu'un comité préparatoire serait créé dans le cadre de la Commission du développement durable pour préparer la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, pour assurer la participation pleine et effective de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées, ainsi que des autres entités associées aux travaux de la Commission ».

5. Au paragraphe 26, l'Assemblée a prié « le Secrétaire général de présenter au comité préparatoire, à sa première réunion, un rapport sur les progrès accomplis et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable ainsi qu'une analyse des thèmes identifiés ».

#### B. Appels de haut niveau préconisant le passage à une économie verte

6. En septembre 2009, les dirigeants du Groupe des Vingt ont réaffirmé leur volonté de « nous diriger vers une croissance plus verte et plus durable »<sup>30</sup>. En particulier, ils ont affirmé que « l'accès à une énergie propre, diversifiée, fiable et peu coûteuse est essentiel à une croissance durable »<sup>31</sup> et ont appelé à rationaliser ou à éliminer à moyen terme les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encouragent le gaspillage, tout en reconnaissant l'importance de la fourniture à ceux qui en ont besoin de services énergétiques essentiels.

7. Comme l'indiquait, en mai 2009, la déclaration sur une perspective commune (résumé du Président) de la Commission du développement durable à sa dix-septième session, les ministres ont souligné que l'économie verte est un moyen de sortir de la crise alimentaire et ont noté que, pour inverser les tendances à la baisse de la productivité agricole et des revenus agricoles, « il ne faut rien de

<sup>28</sup> Par. 20 a).

<sup>29</sup> Par. 20 b).

<sup>30</sup> Déclaration des dirigeants au sommet de Pittsburgh, 24 et 25 septembre 2009, préambule, par. 27.

<sup>31</sup> Ibid, par. 28.

moins qu'une révolution idéologique et technologique, que viendront étayer une révolution des politiques commerciales et de l'accès aux marchés et des moyens financiers nécessaires pour la mettre en œuvre »<sup>32</sup>.

8. Réuni pour sa réunion annuelle en juillet 2009 à L'Aquila (Italie), le Groupe des Huit a également souligné qu'il fallait réduire les subventions sur les combustibles fossiles, qui encouragent artificiellement la consommation de ressources énergétiques à forte intensité de carbone et il a mis en garde contre le fait que « la réponse d'urgence à la crise économique ne doit pas faire oublier les possibilités de faciliter une reprise mondiale verte, mettant nos économies sur une trajectoire de croissance plus durable et plus solide »<sup>33</sup>. Les membres du Groupe des Huit se sont engagés à prendre l'initiative pour accélérer la transition à une économie faiblement émettrice de carbone reposant sur une croissance durable verte et garantissant que les programmes de relance budgétaire « contribuent substantiellement à la construction d'une économie nouvelle, plus propre, qui crée de nouveaux emplois et qui entraîne une reprise durable et verte »<sup>34</sup>. Ces déclarations reflètent les sentiments exprimés dans les réunions distinctes des ministres de l'environnement, de l'énergie et du développement du Groupe des Huit.

9. Les ministres africains des finances, de la planification économique et de l'environnement ont de leur côté appelé à créer des conditions susceptibles « de faciliter la transition à une économie verte et à une croissance faiblement émettrice de carbone »<sup>35</sup> durant la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement tenue en mai 2009 à Kigali. Les ministres ont également proposé de faciliter la participation du secteur privé au transfert et à l'adoption de technologies propres.

10. Dans la Déclaration sur la croissance verte, publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques en juin 2009, les ministres se sont engagés à accentuer les efforts faits pour mettre en œuvre des stratégies de croissance verte et pour encourager « les investissements verts et la gestion durable des ressources naturelles ». Ils ont noté également leur détermination à utiliser « des mesures efficaces et efficaces à l'égard du changement climatique »<sup>36</sup> et à encourager « une politique de réforme interne, dans le but d'éviter ou de supprimer les politiques dommageables pour l'environnement qui risquent de freiner la croissance verte, notamment les subventions en faveur de la consommation ou de la production de combustibles fossiles »<sup>37</sup>. En outre, ils ont invité l'OCDE à « élaborer, dans le cadre d'un projet horizontal, une Stratégie pour la croissance verte qui conduise au redressement économique et à une croissance économique écologiquement et socialement durable »<sup>38</sup>.

11. Le soutien à une économie verte a également été relié à la nécessité d'assurer une consommation et une production durables. En application du Processus de Marrakech sur la consommation et la production durables<sup>39</sup>, le troisième projet public proposant les éléments d'un cadre décennal de programmes a été communiqué aux gouvernements et aux autres acteurs pour informer les débats de la Commission du développement durable à sa dix-huitième session en mai 2010. Le projet, qui est un document évolutif, inclut plusieurs objectifs potentiels d'intérêt pour l'avènement d'une économie verte, par exemple la nécessité de coupler le développement économique et la création d'emplois décents et une augmentation de la protection sociale, afin de stimuler la demande et l'offre de produits et de services écologiquement viables et d'améliorer le développement social par un investissement durable

<sup>32</sup> E/2009/29-E/CN.17/2009/19, p. 44, par. 4.

<sup>33</sup> "Declaration on responsible leadership for a sustainable future", par. 39.

<sup>34</sup> Ibid, par. 62.

<sup>35</sup> Communiqué final, par. 8.

<sup>36</sup> C/MIN(2009)5/ADD1/FINAL, par. 5.

<sup>37</sup> Ibid, par. 6.

<sup>38</sup> Ibid, par. 9.

<sup>39</sup> Le Processus de Marrakech est un processus ouvert, mondial, mettant en jeu de nombreux acteurs, qui offre des moyens de dialoguer et encourage la coopération à la mise en œuvre de politiques, de projets et de stratégies portant sur la consommation et la production durables et il contribue à l'élaboration du cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU en sont les organismes chefs de file, avec la participation active des gouvernements, des organismes de développement et d'autres acteurs. La proposition du cadre décennal sera examinée par la Commission du développement durable durant son cycle biennal de travail 2010-2011 (voir <http://www.unep.fr/scp/marrakech/>).

dans l'individu et les collectivités. Ces activités soutiennent la réalisation de l'objectif d'ensemble d'une économie verte qui consiste à renforcer les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable. Le troisième projet donne une liste de plusieurs fonctions potentielles du cadre décennal, et notamment une aide aux gouvernements pour qu'ils mettent en place une politique favorable à l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux des choix publics et privés par une combinaison de mesures de politique générale, d'incitations, de mesures de planification urbaine et rurale et d'investissements infrastructurels. Ce faisant, le cadre décennal envisage « d'être un important instrument pour aider à mettre en place les politiques, les pratiques de gestion, les investissements, les technologies et les activités de création de capacités nécessaires à l'édification d'une économie verte »<sup>40</sup>.

12. Depuis 2003, des ateliers régionaux organisés par le Processus de Marrakech ont procédé à une première étude du type d'aide qui serait nécessaire pour assurer le passage à des modes de consommation et de production durables (et donc à une économie verte), notamment la conception et l'application d'instruments économiques et financiers. L'analyse effectuée par ces experts sert de contribution directe aux cinq réunions régionales de mise en œuvre qui préparent la contribution officielle aux travaux de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, qui examinera les obstacles à l'adoption de modes de consommation et de production durables et les pratiques optimales dans ce domaine. Avec la collaboration active des commissions économiques régionales des Nations Unies, le groupe de travail PNUE-Commission du développement durable s'est occupé de la préparation des cinq réunions, notamment en établissant des rapports d'information et en fournissant des conseils techniques durant les réunions. Les conclusions de ces réunions seront publiées avant la onzième session extraordinaire, de façon qu'en janvier 2010 on pourra se faire une idée plus précise des priorités et des besoins régionaux qu'impliquent la consommation et la production durables.

13. Le Groupe international du PNUE pour la gestion durable des ressources et son comité directeur se sont réunis deux fois en 2009 pour examiner les travaux de cinq groupes de travail et prévoir leur travail futur : le groupe de travail sur le découplage des impacts sur l'environnement et de l'utilisation des ressources d'une part et de la croissance économique d'autre part; le groupe de travail sur l'impact sur l'environnement des produits et des matériaux; celui sur les biocarburants; celui sur la circulation mondiale des métaux; et celui sur l'eau. En octobre 2009, le groupe de travail sur les biocarburants a publié son premier rapport intitulé « Vers une production et une utilisation durables des ressources : évaluation des biocarburants », qui présente les problèmes et les possibilités associés aux biocarburants et diverses options possibles pour une gestion écologiquement plus rationnelle des ressources dans ce secteur.

14. À l'occasion du Sommet sur le changement climatique, tenu à New York le 22 septembre 2009, des dirigeants du monde entier ont souligné l'importance de la transformation de leur économie en une économie ménageant le climat et émettant peu de carbone. Dans une note soumise au Sommet, le Secrétaire général a souligné que rendre l'économie d'un pays écologiquement plus rationnelle et ménageant le climat est un moyen largement considéré comme viable de rétablir la croissance de l'emploi, de réduire la pauvreté et les inégalités persistantes, et de rendre une économie plus rationnelle.

15. De même, lors du Forum des principales économies sur l'énergie et le climat qui a eu lieu en juillet 2009 à L'Aquila (Italie), les participants ont noté que le passage à une économie faiblement émettrice de carbone est une bonne occasion de promouvoir le développement et une croissance économique plus régulière<sup>41</sup>. Dans l'intervalle, les dirigeants réunis à la troisième Conférence mondiale sur le climat, à Genève en septembre 2009, ont décidé de créer un cadre mondial pour la production de services climatologiques « afin de renforcer la production, l'obtention, la fourniture et l'application de prévisions et de services climatologiques scientifiques »<sup>42</sup>, dans le but d'améliorer notamment la planification et l'investissement dans les secteurs qui sont essentiels pour l'économie nationale et le maintien des moyens d'existence.

16. A la reprise de la neuvième session du groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements que souscriront les Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto et la reprise de la septième session du Groupe de travail spécial sur l'action coopérative à long terme dans le cadre de la Convention, tenue

<sup>40</sup> Troisième projet public, p. 7.

<sup>41</sup> Déclaration des dirigeants, p. 1.

<sup>42</sup> Déclaration de haut niveau, par. 1 du dispositif.

à Barcelone (Espagne) du 2 au 6 novembre 2009, le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a souligné que la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention « devait poser les bases d'un cadre juridique et politique permettant une transition vers une économie verte mondiale et l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique »<sup>43</sup>. Il a souligné également qu'« une possibilité à faire figurer dans le texte final de Copenhague est la création d'un mécanisme technologique destiné à encourager la croissance verte et une meilleure résistance des pays en développement ou au changement climatique »<sup>44</sup>.

17. Le rôle fondamental de la technologie dans la lutte contre le changement climatique et la promotion du développement durable a également été évoqué dans la déclaration finale de la Conférence de haut niveau sur le changement climatique : développement technologique et transfert de technologies, tenue en octobre 2009 à Delhi. Les gouvernements ont noté qu'il était urgent d'accélérer le déploiement à grande échelle au niveau mondial de technologies écologiquement rationnelles et ménageant le climat et de réduire au minimum le délai qui s'écoule entre le développement initial, le transfert et le déploiement de ces technologies en particulier dans les pays en développement<sup>45</sup>. Ils ont noté aussi la nécessité d'accroître les investissements consacrés aux technologies d'exploitation des sources d'énergies renouvelables, la réduction de leurs coûts et leur déploiement rapide dans les pays en développement, indépendamment de l'évaluation périodique et des directives des spécialistes sur les nouvelles technologies.

18. Les gouvernements ont rappelé cette nécessité, lors de la troisième réunion du cinquième exercice de reconstitution des ressources du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) les 14 et 15 octobre 2009, à Paris, pour mettre plus nettement l'accent sur le changement climatique et les besoins financiers qu'il entraîne. De plus, le document révisé de programmation du cinquième exercice de reconstitution, établi par le secrétariat du FEM, relève que « la stratégie d'atténuation du changement climatique a été conçue pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à se placer sur une trajectoire de développement répondant à un modèle faiblement émetteur de carbone »<sup>46</sup>.

---

<sup>43</sup> Application de Copenhague : business and regional government in a new low-carbon world. The Climate Group (Barcelone), 4 novembre 2009, p. 2.

<sup>44</sup> Ibid., p. 3.

<sup>45</sup> Déclaration de Delhi sur la coopération mondiale sur les technologies du climat, par. 3.

<sup>46</sup> GEF/R.5/19/Rev.1, par. 38.